LA RHÉTORIQUE HONTEUSE ET LA CONVENTION DU SERMON «AD STATUS» A TRAVERS LA «SUMMA DE ARTE PRAEDICATORIA» d'ALAIN DE LILLE

Le sermon est, au Moyen Age, la seule forme de l'éloquence à être constituée en genre littéraire et la seule, peut-être, à être effectivement pratiquée, exception faite de l'éloquence universitaire, qui en est proche. Le fonctionnement de l'État médiéval ne laisse en effet à l'éloquence politique qu'un rôle très réduit, et les quelques discours de ce type que reconstituent ou qu'imaginent les chroniques semblent peu de chose à côté des milliers de sermons qui nous ont été conservés. L'éloquence sacrée devrait donc avoir monopolisé l'héritage de la rhétorique antique, puisque les ouvrages théoriques qui la fondaient étaient principalement tournés vers l'art oratoire. Pourtant, leurs successeurs médiévaux sont moins les *Artes praedicandi* que les *Artes dicandi*. Eux seuls, qui traitent en principe de toutes les formes du discours littéraire, en vers ou en prose, narratif, fictif, poétique ou oratoire, eux seuls abordent dans leur généralité les questions de la disposition, de la progression, de l'amplification de ce discours, des moyens dont il dispose pour frapper son public, des figures, etc. Mais, dira-t-on, les *Artes praedicandi* aussi se préoccupent de l'agencement du sermon et des parties qui le constituent. En réalité, leur souci n'est pas celui de la réussite esthétique, ni même celui de la persuasion, mais celui de l'exégèse : la méthode qu'ils définissent vise à légitimer le choix d'un thème scripturaire, puis à permettre sa division, son analyse, son interprétation. Si l'enseignement laisse la place à l'exhortation morale dans la partie consacrée à la tropologie, le manuel ne s'intéresse qu'au sens de cette exhortation, et non aux moyens qu'elle doit mettre en œuvre pour toucher l'auditoire. Autrement dit, il ne s'intéresse guère à l'invention et à la disposition qu'en fonction des méthodes de l'exégèse et ils ne font qu'une place insignifiante à l'élocution, qui était pourtant en passe de devenir à elle seule l'essentiel de la rhétorique.

Encore ne s'agit-il là que des *Artes praedicandi* de la fin du XIIIème et du XIVème siècles [1]. Ceux, rares il est vrai, de l'époque précédente ne se soucient pas d'exposer une méthode permettant de diviser le thème ou de l'expliquer selon les trois sens de l'Écriture. Ils se présentent souvent comme un grand sermon renfermant des

modèles de sermons. Un grand sermon, parce que c'est la seule forme d'exposition qu'ils connaissent. Mais c'est une forme qu'ils n'analysent pas, et qui donne l'impression de leur paraître spontanée ou évidente. Quant aux modèles de sermons qu'ils proposent, ils ne correspondent pas tous à la réalité de la prédication effective. Ces *Artes praedicandi* font ainsi une large place aux sermons *ad status*, c'est-à-dire à des sermons qui prennent pour sujet de leur développement le public même auquel ils s'adressent, celui-ci étant supposé socialement homogène. On a ainsi des sermons aux chevaliers, aux prélats, aux pauvres, aux universitaires, aux moines, etc. Or, des sermons de ce type ne se présentent jamais tels quels dans la réalité de la prédication, et aucun sermon recueilli tel qu'il a été prêché ne répond exactement à ce modèle. Il n'existe pas non plus de tels sermons en langue vulgaire, alors que le recours à cette langue s'imposait pour prêcher aux états laïques. Certes, parmi les sermons latins, beaucoup s'adressent, par exemple, à des moines, ou à des prêtres, ou à des universitaires. Mais aucun n'a pour objet exclusif, du choix du thème à la conclusion, des conseils moraux appliqués à la condition monastique. Les vrais sermons aux moines se définissent bien rarement comme tels ; ils traitent de sujets variés, et peuvent tout au plus consacrer, à l'occasion, une remarque ou un développement au mode de vie particulier de leur public. En eux-mêmes, les sermons *ad status* des *Artes praedicandi* sont un exercice de style consistant à présenter à la manière des sermons une revue des états du monde.

Mais alors, pourquoi figurent-ils dans les *Artes praedicandi* ? Et est-il légitime de parler à leur sujet d'exercice de style, puisqu'ils sont insérés dans des ouvrages qui ne semblent pas se préoccuper de décrire le mode d'expression qu'ils prétendent enseigner ? Mais c'est précisément à cause de cette négligence que ces ouvrages sont amenés à produire en leur sein de tels sermons artificiels. On voudrait montrer ici, à travers l'exemple de la *Summa de arte praedicatoria* d'Alain de Lille [2], que l'élaboration de ces sermons est la conséquence d'un certain refus de la rhétorique, dont le divorce entre les *Artes dicandi* et les *Artes praedicandi* est sans doute une autre manifestation.

Le traité d'Alain de Lille se présente, selon le modèle défini plus haut, comme un grand sermon qui en englobe une quantité de petits. Comme un sermon, il commence par un thème scripturaire, qui est la description de l'échelle de Jacob : *Vidit scalam Jacob a terra usque ad caelum attingentem, per quam ascendebant*

et descendebant angeli (*Gen.* 28, 12). Comme bien des sermons, et selon une méthode particulièrement chère à Alain de Lille, il détaille ensuite le sens spirituel des différentes parties de l'objet présenté. Le premier degré de l'échelle représente la confession des péchés, le second la prière, le troisième l'action de grâces, le quatrième l'examen approfondi des Écritures, le cinquième une recherche plus poussée sur les points qui font difficulté dans les Écritures, le sixième l'exposition des Écritures, le septième enfin la prédication. Passons sur l'artifice du cinquième échelon, dont la seule raison d'être est, semble-t-il, de permettre au total d'atteindre le chiffre sept, et remarquons que la prédication, dans cette énumération, occupe la place la plus haute, le degré le plus élevé, le septième, qui correspond sans doute au septième ciel, c'est-à-dire la place la plus proche de Dieu, vers lequel on commence à s'élever en confessant ses péchés et en priant. Dans cette hiérarchie, l'enseignement, *Scripturarum expositio*, qui occupe le sixième échelon, est considéré comme supérieur à la recherche, *Scripturarum perscrutatio*, qui occupe les quatrième et cinquième échelons, et la prédication, enseignement vulgarisé, est considérée comme supérieure à celui-ci et à tout le reste. Mais, en opposant la *praedicatio* à la *Scripturarum expositio*, Alain de Lille peut-il éviter de définir la première par rapport à la seconde, et l'élément distinctif entre les deux peut-il être entièrement étranger aux formes du langage ?

On trouve bien, en effet, quelques lignes plus bas, un développement opposant la *praedicatio* à la *doctrina*, à la *prophetia* et à la *concionatio*, ce dernier terme désignant l'éloquence laïque et politique :

> ... Ea enim differentia est inter praedicationem et doctrinam et prophetiam et concionationem. Praedicatio enim est illa instructio quae pluribus fit, et in manifesto, et ad morum instructionem ; doctrina vero est quae vel uni vel pluribus fit ad scientiae eruditionem ; prophetia est admonitio, quae fit per revelationem futurorum ; concionatio est civilis admonitio, quae fit ad rei publicae confirmationem. Per hoc quod praedicatio dicitur, morum et fidei instructio, insinuantur duae partes theologiae : rationalis, quae de divinis scientiam prosequitur ; et moralis, quae morum instructionem pollicetur : praedicatio enim nunc in divinis instruit, nunc in

> moribus ; quod significatur per angelos ascendentes et descendentes : angeli enim hi sunt praedicatores, qui tunc ascendunt cum caelestia praedicant ; descendunt, quando per moralia se inferioribus confirmant... [3].

La précision selon laquelle la prédication a lieu *in manifesto* est un écho des violentes attaques dont fait l'objet la prédication des hérétiques dans les passages qui précèdent et qui suivent celui qu'on a cité, et qui constituent l'essentiel de l'introduction du traité : les hérétiques prêchent dans l'ombre, en petit comité, et non publiquement (111-112), leur prédication est perverse dans ses effets, malgré une apparence de vertu (113). Pour l'essentiel, il existe entre le début et la fin du passage une différence significative dans la définition de la prédication. Au début, la prédication vise *ad morum instructionem*, par opposition à la *doctrina*, qui a pour objet la *scientiae eruditionem*. Mais à la fin, en fonction des deux parties de la théologie, rationnelle et morale, la prédication *nunc in divinis instruit*, *nunc in moribus*, cette double ambition étant représentée par le double mouvement ascendant et descendant des anges le long de l'échelle, selon une démarche – élévation vers Dieu entrecoupée et favorisée par des retours à la pratique des œuvres et au souci concret du prochain – qui est très familière à la spiritualité de l'époque et apparaît notamment dans l'opuscule *De sex alis cherubim* d'Alain de Lille [4]. Or, le traité qui suit s'occupe presque uniquement de la morale et des mœurs et très peu des spéculations de la raison appliquée aux choses divines et de leur enseignement. Tout se passe comme si l'auteur était pris entre deux exigences. D'une part, affirmer la prééminence et la compétence synthétique qu'assure à la prédication sa situation au sommet de l'échelle : la *pars moralis* correspond grossièrement aux trois premiers échelons, la *pars rationalis* aux trois suivants, au prix de l'artifice signalé plus haut touchant le cinquième échelon. La prédication unit en elle ces deux parties et coiffe le tout ; plutôt qu'un septième échelon, c'est une classe exceptionnelle. Mais d'autre part, au moment où Alain de Lille est amené à préciser l'originalité de la prédication par rapport à l'enseignement exégétique, il ne sait que la réduire au domaine de la morale, et c'est à ce parti qu'il se tiendra dans la suite de son traité. En effet, s'il avait voulu, ainsi que sa classification initiale l'y invitait, montrer que la prédication englobe l'exégèse et se définit par quelque chose de plus qu'elle possède seule, il aurait été amené à chercher ce plus du côté du

mode d'expression qui donne à la prédication sa spécificité. Or, s'il se livre à quelques considérations brèves, vagues et dispersées sur l'organisation du sermon, qui doit, comme les auteurs des *Artes praedicandi* ultérieurs le répéteront à satiété, être fondée sur la raison et l'autorité (112) et illustré d'exemples à la fin (114), il ne s'intéresse pas à son langage proprement dit.

Ou plutôt, le seul bref passage qu'il consacre à l'élocution illustre parfaitement une certaine réticence, à priori surprenante de sa part, à son endroit :

> ... Praedicatio enim in se non debet habere verba scurrilia vel puerilia, vel rhytmorum melodias et consonantias metrorum, quae potius fiunt ad aures demulcendas, quam ad animum instruendum, quae praedicatio theatralis est et mimica, et ideo omnifarie contemnenda, de tali praedicatione dicitur a propheta : Caupones vestri miscent aquam vino (*Isa.* 1). In illa praedicatione est aqua vino mista, in qua puerilia et scurrilia verba, et animos quodammodo effeminantia ponuntur : praedicatio enim non debet splendere phaleris verborum, purpuramentis colorum, nec nimis exsanguibus verbis debet esse dejecta, sed *Medium tenuere beati.* Quia, si nimis esset picturata, videretur nimio studio excogitata, et potius elaborata ad favorem hominum quam ad utilitatem proximorum, et ita minus moveret animos auditorum. Qui sic praedicant Pharisaeis comparantur, qui ampliabant fimbrias et dilatabant phylacteria (*Matth.* 23, 5). Talis autem praedicatio potest dici suspiciosa, non tamen contemnenda, sed sustinenda... [5].

A première vue, ce développement est tout à fait traditionnel, et même doublement traditionnel, par l'éloge qu'il fait de la mesure et du juste milieu : il peut se réclamer en effet, fort banalement il est vrai, de l'héritage cicéronien, bien que, s'il condamne d'une part une éloquence fleurie qui pourrait évoquer l'asianisme, il flétrisse d'autre part, non l'atticisme, mais la platitude. Et en même temps il s'inspire beaucoup plus largement d'un idéal moral et social qui prévaut dans tous les domaines, et qui recherche un point d'équilibre là où les excès contradictoires s'annulent ; Jean-Claude Schmitt a brillamment analysé dans cet esprit le passage du *De institutione novitiorum* d'Hugues de Saint-Victor consacré aux gestes, aux gestes en général, bien entendu, et non à

l'action oratoire [6]. Mais surtout, une sorte de morale de la prédication envahit subrepticement un développement que l'on croirait devoir être technique. Tout d'abord, et c'est le point le plus visible, malgré l'équilibre prétendu, la sobriété excessive est condamnée beaucoup moins longuement et beaucoup moins vigoureusement que la luxuriance verbale ; elle n'est visée que par le membre de phrase *nec nimis exsanguibus verbis debet esse dejecta* (*praedicatio*). Mais en outre, l'auteur mêle des considérations d'ordres différents. D'un même souffle, dans une même phrase, il recommande d'éviter les propos bouffons ou puérils et les *rhythmorum melodias et consonantias metrorum*, entendant sans doute par *rhythmorum melodias* les cadences du discours (*rhythmus* a chez Quintilien le sens de *numerus* chez Cicéron) et par *consonantias metrorum* celles d'entre elles qui utilisent les mètres de la poésie. Ainsi, Alain de Lille associe un effet littéraire traditionnellement licite (*rhythmorum melodias*), un effet littéraire traditionnellement condamné (*consonantias metrorum*) et un manquement à la dignité et aux convenances (*verba scurrilia vel puerilia*), par lequel il commence. Du coup, la condamnation à demi morale qui frappe les *verba scurrilia* s'étend jusqu'à la faute de goût littéraire, et englobe au passage dans le même opprobre l'ornement normalement admis. En une phrase, la recherche stylistique est assimilée à un exhibitionnisme de mauvais goût et à des pratiques d'histrion : *quae praedicatio theatralis est et mimica.* Ce reproche prolonge l'idée de bouffonnerie, mais il achève aussi de transformer en condamnation morale ce qui était encore un peu un jugement littéraire ; peut-être renferme-t-il en outre une condamnation implicite de l'action oratoire, bien que Cicéron lui-même interdise à celle-ci d'être théâtrale.

Plus bas, l'amalgame est plus complet encore et présenté de façon plus insidieuse : aux *puerilia vel scurrilia verba*, l'auteur ajoute ceux qui «d'une certaine façon efféminent les esprits», et il poursuit par une métaphore, d'ailleurs traditionnelle d'Aristote à Cicéron, que le censeur Alain de Lille, à l'instant de la plus grande austérité, permet au poète Alain de Lille, celle des bijoux et des vêtements trop clinquants et trop somptueux : *praedicatio enim non debet splendere phaleris verborum, purpuramentis colorum.* Cette métaphore de vêtements et de bijoux est sentie comme le développement de l'expression *verba... animos quodammodo effeminantia*, qui est elle-même rattachée à l'ensemble des *puerilia et scurrilia verba.* La richesse verbale est ainsi inex-

tricablement liée, par l'intermédiaire de l'idée de mollesse efféminée, aux propos déplacés, et elle est flétrie avec eux.

Enfin, le traditionnel argument d'efficacité est retourné contre les ornements de la rhétorique. Plus la langue du sermon est ornée, moins il est capable, selon Alain de Lille, d'émouvoir les auditeurs, et cela, une fois de plus, pour une raison morale : parce que la vanité littéraire de l'auteur et son désir de plaire sont trop visibles et empêchent l'auditeur d'être ému : *si nimis esset picturata* (*praedicatio*), *videretur nimio studio excogitata, et potius elaborata ad favorem hominum quam ad utilitatem proximorum, et ita minus moveret animos auditorum.* Cette idée renchérit, par la condamnation des coquetteries d'auteur, sur celle exprimée au début du passage, selon laquelle le sermon ne peut instruire en plaisant, ou du moins en flattant l'oreille : *quae* (*i. e. verba scurrilia... et consonantias metrorum*) *potius fiunt ad aures demulcendas quam ad animum instruendum.* Toutefois, la dernière phrase du texte apporte une nuance en distinguant rétrospectivement de cette prédication racoleuse, qui a été condamnée sans appel, celle qui ne pèche que par un excès de recherche, et qui est dite suspecte, mais non réellement blâmable. On va voir dans un instant que cette ultime prudence est justifiée.

En considérant le style oratoire d'un point de vue moral, Alain de Lille s'interdit de faire suivre sa condamnation d'une rhétorique maniérée et trop recherchée de la description systématique de la rhétorique convenable à la prédication. En effet, si austère qu'il définisse cette dernière, il n'en sera pas moins suspect de complaisance frivole aux vanités littéraires en consacrant une partie de son traité à l'analyse de procédés qui, par l'affectation de sobriété autant que par l'exubérance verbale, ont pour but de séduire. Ainsi, les quelques lignes consacrées à l'élocution, loin de compenser l'intérêt exclusif pour le contenu moral de la prédication qui se manifeste dès les premières lignes du traité, le confirme en interdisant dorénavant à l'auteur toute réflexion sur la technique littéraire, sous peine de tomber sous le coup de sa propre condamnation.

De fait, la suite de l'ouvrage respecte en apparence cet interdit. Les divers chapitres traitent, selon la technique classique à cette époque, des sujets de sermons : sur le mépris du monde, sur le mépris de soi-même, puis contre chacun des péchés capitaux, puis sur chacune des vertus inverses, enfin à l'adresse de chacun

des états du monde. Il s'agit chaque fois d'un sermon complet, d'un sermon modèle. Mais chaque fois aussi le développement, d'ailleurs largement constitué d'emprunts, est présenté par l'auteur avec détachement, non pas au style indirect, mais, si l'on peut dire, dans un style indirect, comme s'il se citait lui-même sans adhérer entièrement à son propos. Il commence en effet régulièrement en disant que sur tel sujet le prédicateur a le choix entre tel thème scripturaire et tel autre, ou encore tel autre, et qu'il peut, en fonction du thème retenu, commencer en exprimant telle ou telle idée. En même temps, bien entendu, il se met lui-même à développer cette idée, et à écrire, avec tout l'art dont il est capable, un sermon qui est bel et bien le sien. Mais le résultat d'une telle entrée en matière est que ce sermon tout entier donne l'impression d'être lancé comme une sorte de brouillon engageant d'autant moins son auteur qu'il est élaboré explicitement en fonction des besoins d'un utilisateur, qui en porte donc également la responsabilité. Or, Alain de Lille sait exploiter la commodité de la situation. En voici un exemple :

> ... Si vero praedicator intendat auditores invitare ad contemptum sui, hanc afferat auctoritatem : *Memore, fili, novissima tua, et in aeternum non peccabis* (*Ecclesiastique* 7, 40). Vel hanc : *Ego sum vermis, et non homo* (*Psal.* 21, 17). Aut certe hanc : *Homo natus de muliere repletur multis miseriis* (*Job* 14, 1), etc. vel consimilem, in qua miseria exprimatur humana. Sic ergo procedere debet : memorare novissima tui, memorare novissima mundi, memorare novissima diei : novissima tui, considerando quia tua conceptio culpa, tua nativitas quaedam poena, tua vita poenalitas, tuum mori necessitas : quod vita tibi abest, aut spondet absentiam, mors autem instat, aut minatur instantiam. Ergo, unde superbit homo, cujus conceptio culpa, nasci poena, labor vita, necesse mori ? O homo, memorare quod fuisti sperma fluidum, quomodo sis vas stercorum, quomodo eris esca vernium... [7] .

Suit une énumération des vers qui naissent, selon le principe de la génération spontanée, des différentes parties du cadavre et qui correspondent chacun à un péché capital. Ce passage regorge d'effets stylistiques et rhétoriques : interrogations et exclamations, répétitions, balancements, gradations, antithèses, rythmes ternaires

parfois relevés de variations syntaxiques (*quod* et l'indicatif, *quomodo* et le subjonctif puis l'indicatif futur), emploi en écho de mots de même racine, soit un verbe et un substantif (*quod vita tibi abest, aut spondet absentiam, mors autem instat, aut minatur instantiam*), soit deux substantifs (*poena* et *poenalitas*, s'il s'agit d'un effet volontaire, et non d'une erreur de copiste), jeu sur l'emploi tantôt du substantif, tantôt de l'infinitif substantivé (*tua conceptio...*, *tua nativitas...*, *tua vita...*, *tuum mori*), ce jeu étant compliqué lui-même par des effets de chiasme : inversion soudaine du sujet et de l'attribut dans une énumération de couples formés par ces deux termes, puis changement soudain de la construction syntaxique, alors que le mouvement et le rythme restent les mêmes : *conceptio culpa, nasci poena, labor vita, necesse mori.* L'entraînement de l'infinitif substantivé *nasci*, puis de l'inversion *labor vita*, donne l'illusion auditive que *necesse mori* combine les deux procédés, alors que la tournure est quelque peu différente. Enfin, Alain de Lille, dans le passage cité précédemment, condamnait l'emploi des propos bouffons et puérils. L'expression *vas stercorum* échappe-t-elle à cette censure ? Certes, elle n'est pas particulièrement bouffonne, mais elle n'est pas non plus très relevée, et la scatologie n'est-elle pas en elle-même enfantine ? Il condamnait aussi le recours aux *rhythmorum melodias et consonantias metrorum.* Certes, comme tous les prosateurs il évite les cadences prosodiques. Mais il use largement ici de l'allitération et de la paronomase. Ne le fait-il pas *ad aures demulcendas*, ambition qu'il flétrissait plus haut ? C'est que le mode de présentation du sermon modèle tel qu'on a tenté de le définir lui permet de prendre quelque liberté avec son enseignement théorique. Sa présence initiale insistante a, on l'a vu, pour résultat paradoxal de dégager partiellement sa responsabilité du sermon qui suit, de le placer entre guillemets, comme un sermon possible entre beaucoup d'autres sur le même sujet, élaboré en fonction des goûts et des besoins des utilisateurs plus que de ceux de l'auteur. L'importance de la forme particulière du sermon proposé est ainsi implicitement minimisée au profit de son fond, ou de son sommaire.

Ainsi, l'auteur substitue d'une part à une théorie ou à une description du langage oratoire, qu'il refuse de faire, un bref développement moralisateur et réticent à l'égard de tout ornement du discours. Mais d'autre part, il accumule des modèles de sermons, qui sont de vrais sermons, si l'on veut bien entendre par là, non

pas des sermons réellement prêchables ou réellement prêchés, mais des sermons qui répondent aux critères techniques du genre, et qui mettent en œuvre sa rhétorique traditionnelle, tout en affectant l'indifférence grâce à un artifice de présentation. Il faut voir sans doute dans cette attitude ambiguë l'illustration d'une évolution clairement décrite par Tzvetan Todorov [8]. L'éloquence, en cessant d'être un élément de poids dans la vie politique, est jugée, non plus sur son efficacité, mais sur ses qualités intrinsèques, sur sa beauté. Mais, du même coup, l'*elocutio* prend le pas sur les autres parties de la rhétorique et finit par devenir son unique objet. Cet objet, c'est l'ornement du discours par les figures. Elle s'oppose alors à la pensée dans sa pureté et sa nudité comme ce qui permet de la vêtir, mais aussi de la travestir, et cette métaphore vestimentaire sans cesse reprise est régulièrement chargée d'une valeur péjorative. On vient d'en voir un exemple sous la plume d'Alain de Lille. La rhétorique apparaît comme l'ornement accessoire par opposition à l'idée essentielle et, plus fondamentalement encore, comme la matérialité de la lettre par opposition à l'esprit, situation qui ne peut que la dévaloriser dans la pensée chrétienne. Mais en même temps, comment Alain de Lille pourrait-il renoncer à cette rhétorique, à cet art des figures qui est fondateur de sa poésie ? Elle n'est peut-être que la lettre, mais sa gratuité même fait qu'elle se confond avec les Lettres. Le moraliste Alain de Lille ne peut admettre qu'un ouvrage édifiant comme une *Summa de arte praedicatoria* soit un traité de rhétorique. Mais l'écrivain Alain de Lille ne peut concevoir – à juste titre, car c'est inconcevable – un mode d'expression qui serait dégagé de la rhétorique. C'est ainsi que les préliminaires théoriques de son ouvrage substituent des considérations morales à l'exposé attendu et un instant ébauché sur la technique oratoire, mais que celle-ci est mise en pratique – comme subrepticement, cependant – dans les modèles de sermons, les deux opérations étant évidemment menées à bien grâce aux ressources de la rhétorique.

Or, lorsque l'auteur en vient à l'énumération des différents publics auxquels le prédicateur peut être amené à s'adresser [9], le parti qu'il a choisi lui interdit de définir le ton particulier qui est efficace pour être entendu de chacun d'eux. Il ne peut le faire dans le chapitre d'introduction à cette dernière partie de l'ouvrage sous peine d'écrire un traité de rhétorique, et, à supposer qu'il en eût l'idée et le goût, il ne pourrait pas non plus donner des

exemples de ces tons variés dans les modèles de sermons sans attirer excessivement l'attention, par leur contraste même, sur les artifices rhétoriques dont il serait contraint d'user, voire sans tomber dans la familiarité ou la faconde qu'il réprouve. Il doit donc se contenter d'indiquer le contenu spécifique d'un sermon adressé à chaque catégorie d'auditeurs. Mais, comme on l'a dit en commençant, un vrai sermon n'a jamais pour objet exclusif un enseignement moral étroitement adapté au public supposé homogène auquel il s'adresse. De telles considérations ne peuvent apparaître qu'accidentellement et brièvement. La méfiance d'Alain de Lille à l'égard de la rhétorique a donc pour conséquence, non pas de le faire renoncer à la pratique de la rhétorique, mais de le faire glisser, en cet endroit de son ouvrage, d'un genre littéraire, l'éloquence sacrée, à un autre, la revue des états du monde.

On le voit bien à la disposition répétitive qu'il adopte pour la dernière partie de son traité. Il montre d'abord que le sermon ne peut être le même pour tout le monde, en reprenant l'image paulinienne de la nourriture convenable pour les enfants et de celle convenable pour les adultes :

> ... Parvuli liquido cibo sunt nutriendi, adulti solido corroborandi ; ne parvulus enecetur per solidum, et adultus abominetur liquidum, ut sit singula quaque teneant sortita decenter. Pertinet ad praedicatorem gerere statum materialis physici, vel medici. Sicut enim materialis medicus pro diversitate morborum variat genera remediorum ; sic praedicator debet adhibere remedia admonitionum... [10].

Ce passage de la première épître aux Corinthiens (I *Cor.* 3, 1-2) est d'ailleurs assez souvent invoqué ou paraphrasé dans le même sens, par exemple dans cette entrée en matière d'un sermon français de la Madeleine :

> ... Cil qui parole de predicacion doit curieusement esgarder des paroles a ceuls a qui il parole, que il n'offre a ceuls le saint pain qui seroient a pestre de let, si come petit en Crist ; et a ceuls qui pueent pain mengier, si come espani, ne doint l'en mie touz jorz enfantis norrissemenz ; mes si come appetiz as en commençanz, dont les pest de legieres viandes : ausi die ces hauz sermons entre les parfez... [11].

Puis Alain de Lille résume successivement en quelques mots ce que doit être le contenu d'un sermon adressé à chaque catégorie. On lit ainsi :

> ... Si militibus praedicat, moveat eos ut propriis contenti sint stipendiis, non imminentes alienis ; nil violenter exigant, neminem concutiant, sint defensores patriae, tutores orphanorum et viduarum ; sic exterius gerant arma mundi, ut interius armentur lorica fidei. Si oratoribus, moneat eos ne injustam causam foveant pro munere, vel justam infirment ex odii rancore, ne linguam suam vendant, ne sapientiam prostituant, nec sectentur falsa, ne venerentur mendacia...[12].

De tels résumés, qui, par leur contenu, ne correspondent pas à des sermons réels, n'en ont pas non plus la forme, puisque, précisément, ce sont des résumés. En revanche, leur brièveté même, qui met en valeur le mordant de l'exhortation morale, donne à leur ensemble la forme littéraire d'une revue des états du monde, les vices de chaque état étant dénoncés par la nature même des conseils qu'il convient de lui donner. Ce n'est que pour finir que l'on trouve une brève suite de sermons de longueur normale adressés à certaines seulement des catégories visées par les résumés, et non à toutes. Dans deux manuscrits de l'*Ars praedicandi*, suivis par la médiocre édition de la Patrologie, le traité s'achève sur un sermon «aux somnolents». Ce sermon est en réalité un sermon pour le premier dimanche de l'Avent et appartient à une autre série, comme l'a montré Mademoiselle d'Alverny [13]. Mais cette erreur même illustre la confusion entre catégories sociales et catégories morales d'individus, confusion qui est déjà en germe dans les sermons aux époux, aux vierges, aux veuves, et qui se manifeste dans l'hésitation entre la revue des états du monde et la prédication tropologique. Le premier résumé du chapitre XXXIX ne vise ni les chevaliers, ni les avocats, ni les prélats, mais les luxurieux. Certes, il n'est nullement impensable qu'un prédicateur s'adresse à un auditoire intégralement luxurieux, mais il serait surprenant qu'il le traitât comme tel, et plus encore qu'il le définît officiellement par cette seule caractéristique. Humbert de Romans ira dans cette voie plus loin encore qu'Alain de Lille, et il faut sans doute préférer pour cette raison à l'expression de *sermones ad status* celle qu'il emploie : *sermones circa omne genus hominum.* Sans omettre, au milieu de cette énumération, les catégories socio-professionnelles, il écrit en effet :

> ... Aliter namque admonendi sunt viri, aliter feminae ; aliter juvenes, aliter senes ; aliter inopes, aliter locupletes ; aliter laeti, aliter tristes ; ... aliter conjugiis

> obligati, aliter a conjugii nexibus liberi ; aliter ad mixtionem carnis experti, aliter ignorantes ; aliter qui peccata deplorant operum, aliter qui cogitationum... etc. [14].

Chez lui aussi, *aliter* désigne, non la forme, mais le contenu de la prédication, contrairement à ce que pourrait laisser croire à un lecteur moderne le titre imagé de son traité : *De modo prompte cudendi sermones.*

Pour en revenir à Alain de Lille, on a vu comment l'univers moral, dans tous les sens du mot, qui est le sien et celui de son temps, l'amène, au cours de son traité, à refuser de faire la théorie d'un langage oratoire qu'il pratique cependant, puis à osciller entre deux genres littéraires, la revue des états du monde et la prédication. La rhétorique, dont il s'est méfié, s'est donc vengée ; son refus même de proposer une théorie de la forme l'a contraint à élaborer un type de sermons entièrement théorique et à rester prisonnier des formes variées de la littérature.

Michel Zink
Université de Toulouse-Le Mirail

NOTES

1 Ce sont ceux qu'a étudiés Th.-M. CHARLAND, *Artes praedicandi. Contribution à l'histoire de la rhétorique au Moyen Age*. Publications de l'Institut d'Études Médiévales d'Ottawa 7, Paris – Ottawa, 1936.

2 PL 210, 110-198. Au XIIème siècle, seul le *Liber quo ordine sermo fieri debeat* de Guibert de Nogent (PL 156, 21-32), bien que beaucoup plus bref, peut être comparé au traité d'Alain de Lille. Quelques remarques touchant la prédication figurent dans le *Speculum Ecclesiae* d'Honorius Augustodunensis (PL 172, 813-1108) et dans le *De institutione novitiorum liber* d'Hugues de Saint-Victor (PL 176, 925-952). Enfin, l'homéliaire de Maurice de Sully était utilisé comme un manuel, puisque le *sermo ad presbyteros* sur lequel il s'ouvre présente les sermons du temporal et du sanctoral qui le composent comme des modèles destinés à faciliter la prédication des desservants de paroisses ; mais sa partie théorique se limite à ce sermon aux prêtres très bref et très général.

3 PL 210, 112 A-B. On trouve une répartition de la *pars rationalis* et de la *pars moralis* en fonction du public du sermon dans un sermon français du XIIIème siècle sur les noces de Cana : on y lit que la signification allégorique des noces de Cana, qui est la «conjonction de la devine nature avec humanité», «pertient as clers ; la moralité pertient as religieus» (Paris, Arsenal 2058, f. 17v2). Voir Michel ZINK, *La prédication en langue romane avant 1300*, Paris, 1976, p. 151.

4 PL 210, 265-280.

5 PL 210, 112 B – 113 A.

6 Jean-Claude SCHMITT, *Le geste, La cathédrale et Le roi* dans *L'Arc* nº 72 (numéro consacré à Georges Duby), p. 9-12.

7 PL 210, 116 C – 117 A.

8 Tzvetan TODOROV, *Théories du symbole*, Paris, 1977, p. 59-83.

9 *Cap. XXXIX. Quibus proponenda sit praedicatio*, PL 210, 184 B.

10 PL 210, 184 C.

11 Paris, Mazarine 788, f. 84r2-v1. Voir Michel ZINK, *La prédication en langue romane*, p. 172.

12 PL 210, 185 A - B.

13 Marie-Thérèse d'ALVERNY, *Alain de Lille. Textes inédits avec une introduction sur sa vie et ses œuvres*, Paris, Vrin, 1965, p. 109-115.

14 Humbert de ROMANS, *De eruditione (Religiosorum) Praedicatorum, lib. I, pars IV, cap. XVII, De indiscreta praedicationis executione*, p. 47-48 de l'édition de 1607, p. 35 de l'édition de 1739.